



Mise en place d'un pse , dans quelles conditions?

Par **serre**, le **14/02/2009** à **09:19**

Mon contrat de travail ne comporte aucune mention sur la "mobilité" dans l'entreprise, mon employeur vient de décider de fermer un de ses sites de production et de transférer la totalité du personnel sur un autre site situé à 20 kilomètres,

11 employés ont décidé de refuser ce transfert sur un effectif de 23 personnes, y a-t-il mise en place d'un PSE obligatoirement

ou s'agit-il de 11 licenciements individuels avec rupture unilatérale du contrat de travail du fait de l'employeur?